



**Fédération Sportive et Gymnique du Travail**  
**Comité Départemental de la Haute-Garonne**  
10, Boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS  
Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44  
e-mail : [fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr) - site internet : <http://fsgt.31.free.fr>

# samedi 12 septembre 2015

## "Les crêtes de Cornudère"

- depuis le col de Portet d'Aspet 31 1069m
- Altitude : 1561 mètres

La randonnée :

Splendide panorama tout au long du chemin de crête, du tuc de la Casse au Sommet de Cornudère.

Dénivelé 600 m boucle 5h30 - pauses comprises

**Regroupement pour un départ en covoiturage à 07h15 précises :**

**Parking Carrefour Portet à proximité du centre auto FEU VERT**

Proposition de participation covoiturage, 4 par véhicule 15€ par personnes  
inscription à la rando : licenciés FSGT gratuit, non licenciés FSGT 3,50€

Equipement de base :

- Sac à dos - 2 bâtons, Chaussures rando,
- coupe-vent, bonnet, gants
- Lunettes de soleil et crème solaire, stick pour les lèvres
- eau et barres énergétiques
- Pique-nique

Se rendre au départ de la randonnée,

Coordonnées GPS: 42° 56' 0.7" N / 0° 51' 0.25" E

Depuis Toulouse, emprunter l'autoroute A64 jusqu'à la sortie 20 (St Martory, St Girons). Prendre la D117 direction Saint Girons, puis rapidement tourner à droite sur le D26, puis D5B.

Passer **Aspet** et continuer sur la D5. Passer **Sengouaget**, puis prendre à gauche la D618 en direction du **col de Portet d'Aspet**.

**Confirmer sa participation par téléphone : 06 15 75 95 38**

**par mail : [christian.panouze@gmx.com](mailto:christian.panouze@gmx.com)**

**SUIVANT LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES, la randonnée peut être soit annulée, soit modifiée au dernier moment, les personnes inscrites sont invitées à contacter l'organisateur le vendredi 11 septembre 2015 pour des consignes éventuelles de dernières minutes.**

*Pour diminuer les coûts, le transport au départ de la randonnée peut se faire en covoiturage. Le covoiturage est une entente entre participants. Il n'est pas organisé par la FSGT qui décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir durant le covoiturage, chacun ayant auparavant vérifié les causes de ses assurances personnelles.*